



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-80

Objet : Travaux sur voies communales – Mise en place d'un alternat de circulation et Interdiction de stationner sur le carrefour Claux, rue de l'église, place St Jacques devant l'église et accès Vernèdes.

La Maire de NANT,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la route ;

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des usagers lors de travaux sur plusieurs voies communales ;

Considérant que ces travaux nécessitent la mise en place d'une circulation alternée et une interdiction de stationner ;

ARRÊTE :

Article 1 – Objet

Des travaux seront réalisés sur le centre bourg pour la réalisation de marquage horizontal par l'entreprise Girod. Ces interventions nécessitent la mise en place d'un alternant de circulation afin de garantir la sécurité des usagers et des intervenants ainsi que l'interdiction de stationner sur le carrefour du Claux, rue de l'église, place St Jacques devant l'église et accès Vernèdes.

Article 2 – Période d'application

Les travaux se dérouleront : du 22 septembre 2026 au 25 septembre 2026 sur l'ensemble des voies communales mentionnées à l'article 1.

Article 3 – Nature des travaux

Les travaux consistent en des interventions diverses sur les chaussées communales, réalisées par l'entreprise **Girod**. L'entreprise est chargée de la mise en place, de la gestion et de l'entretien de l'alternat de circulation pendant toute la durée du chantier.

Article 4 – Signalisation

La signalisation temporaire réglementaire sera installée, entretenue et retirée par l'entreprise Girod, conformément aux prescriptions en vigueur.

Article 5 – Sécurité

L'entreprise intervenante devra : Assurer la sécurité du chantier et des usagers, maintenir la signalisation en bon état, remettre les voies en parfait état de propreté à l'issue des travaux.

Article 6 – Exécution

La Mairie de Nant,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,

La société Girod

sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 15 septembre 2026



La Maire,
Magali Coulet